

Encore pour tous les goûts

Déjà la cinquième édition d'INTEROJA.COM. Cette publication, à l'image des autres, renseignera nos plus proches partenaires en prenant soin d'amener des sujets qui les intéresseront et qui seront évidemment en lien avec notre organisme. L'objectif de la brochure n'est pas fortuit. Il vise à informer certes, mais à partir de nos services, de nos initiatives ou de celles de nos partenaires.

Faites le choix des éléments que vous voulez lire. Il est possible qu'aucun sujet ou qu'aucun article ne vous intéresse. Cependant, qu'aucune information ne vous concerne ... est impossible.

Bonne lecture.

Le contenu

Des nouvelles du programme de renvoi	3
• Une baisse inquiétante de clientèle à la mi-année et reprise	3
• Des statistiques comparées pour trois ans du programme de renvoi	3
• Rappelons le contenu des ateliers du programme de renvoi	4
• Un pourcentage de participation étonnant de la part des jeunes au programme de renvoi	4
• Les nouvelles statistiques de la Sûreté du Québec sur les jeunes contrevenants de notre territoire	5
L'entente cadre et ses suites	6
• Une certaine reprise en 2005-2006 pour le nombre de dossiers référés par le Centre jeunesse ..	6
• Un retour à la normale en 2005-2006 pour les demandes d'information et de consultation de victimes	6
• Les statistiques comparées des demandes d'information / consultation de victimes	6
• Le programme de développement des habiletés sociales peu utilisé depuis un an	7
En passant par le tribunal	8
• Le programme de développement des habiletés sociales pour le tribunal est approuvé	8
• Des consultations de victimes pour le substitut du procureur général	9
• La médiation ordonnée par le tribunal, une avenue rare, très rare	10
Des nouvelles des services hors programme	11
• Les demandes du milieu en hausse en 2005-2006	11
• La comparaison des demandes de services en 2005-2006	12
• La progression des demandes de service hors programme depuis trois ans	12
• L'offre aux intervenants en protection de la jeunesse peu sollicitée	12
• Vivre Sans Violence (Vi-Sa-Vi) populaire	13

Des nouvelles du programme de renvoi

Pour faire suite aux publications précédentes, il est impossible de ne pas parler d'un programme aussi important que le renvoi qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2003.

Une baisse inquiétante de la clientèle à la mi-année et reprise...

En 2004-2005, alors que notre organisme avait reçu vingt-cinq références (jeunes) sous le programme de renvoi, le bilan de mi-année au 30 septembre 2005 inquiétait puisque seulement six jeunes nous avaient été référés. Finalement, dans la seconde portion de l'année (1^{er} avril au 31 mars), le tout est revenu peu à peu à la normale. À la clôture de l'année 2005-2006, nous avons eu 23 références.

Des statistiques comparées pour trois ans du programme de renvoi

Années	Total	Poste Manicouagan	Poste Forestville	Poste Tadoussac	Délits les plus fréquents
2003-2004	15	15	0	0	Possession stupéfiants (53 %)
2004-2005	25	18	7	0	Méfait (28 %)
2005-2006	23	12	4	7	Voie de fait (30 %)



Rappelons le contenu des ateliers du renvoi

En étant référé au programme de renvoi, voici le contenu auquel le jeune a accès dans un atelier de 75 minutes (en fonction du délit commis).

Partie 1

Bloc commun

Processus judiciaire (LSJPA).
Conséquences du délit pour la société et le jeune.
Coûts sociaux.
Influence.

Partie 2

Blocs spécifiques

<u>Vandalisme</u>	<u>Violence</u>	<u>Vol à l'étalage</u>	<u>Stupéfiants</u>	<u>Valeurs</u>
<ul style="list-style-type: none">- Définition et origine.- Mythes.- Motifs menant au vandalisme.	<ul style="list-style-type: none">- Conflit.- Agressivité et violence.- Escalade de la violence.- Procédure de résolution de conflit.- Solution gagnante.	<ul style="list-style-type: none">- Vidéo et retour.- Motifs de commission et mise en situation.	<ul style="list-style-type: none">- Types de consommateurs.- Conséquences de la consommation.- Décriminalisation, légalisation, détection et comportements.	<ul style="list-style-type: none">- Définition.- Types de valeurs.

Un pourcentage de participation étonnant de la part des jeunes au programme de renvoi

À ses tout débuts en 2003, le programme de renvoi suscitait beaucoup d'interrogations, entre autres parce que le jeune qui y était contraint et qui n'y participait pas n'avait comme conséquence qu'une indication au répertoire provincial de la Sûreté du Québec. Notre système de justice nous a habitués à des conséquences plus importantes dans les cas de défaut de collaboration.

Toujours est-il qu'après trois ans d'utilisation du programme de renvoi, 59 des 63 jeunes référés à notre organisme ont complété leur mesure. Cette donnée devance le taux de participation de toutes nos autres mesures.

Reste à savoir si la tendance se maintiendra lorsque le programme sera plus utilisé dans les prochaines années et si l'information sur la conséquence, en cas de non-collaboration, circule plus. Nous l'espérons...

Les nouvelles statistiques de la Sûreté du Québec sur les jeunes contrevenants de notre territoire

Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2005 (9 mois)

	Nombre de dossiers	Nombre de jeunes
Aucune mesure	0	0
Avertissement	15 (19,74 %)	21 (23,33 %)
Renvoi	7 (9,21 %)	8 (8,89 %)
Soumis au SPG	54 (71,05 %)	61 (67,68 %)
Total	76	90

Revirement de situation

Si en 2003-2004 et 2004-2005, peu de situations criminelles se retrouvaient sur le bureau du procureur de la Couronne (SPG), le portrait était très différent en 2005-2006 (après 9 mois).

	Situation soumis au SPG	Situation autre
2003-2004	26 %	74 %
2004-2005	32 %	68 %
2005-2006 (après 9 mois)	71 %	29 %

Les situations autres sont :

- Aucune mesure
- Avertissement
- Renvoi

On constate qu'en 2005-2006, plus de situations sont soumises au procureur de la Couronne que lors des années précédentes. Cela devrait se traduire par une hausse de clientèle de la part du tribunal et du Centre jeunesse pour notre organisme.

L'entente cadre et ses suites

Depuis avril 2003, l'entente cadre est depuis avril 2003 au cœur de la collaboration des centres jeunesse et des organismes de justice alternative au Québec. Regardons un peu les points saillants de la dernière année.

Une certaine reprise en 2005-2006 pour le nombre de dossiers référés par le Centre jeunesse

Les jeunes référés par le Centre jeunesse avaient chuté de 46 % en 2004-2005, passant de 56 à 30. En 2005-2006, on a assisté à une reprise puisque le Centre jeunesse a orienté 42 jeunes vers nos services.

Un retour à la normale en 2005-2006 pour les demandes d'information et de consultation de victimes

Après une chute importante des demandes d'information et de consultation de victimes dans l'entente cadre en 2004-2005, on a assisté, en 2005-2006, à un certain retour des choses. Le tableau qui suit compare trois années d'opération et donne des informations sur l'intérêt des victimes pour la médiation et les suites lorsque c'est le cas.

Les statistiques comparées des demandes d'information / consultation de victimes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de demandes	57	27	48
Personnes rejointes	52	24	40
Personnes intéressées à la médiation	26	11	19
Changement de décision	12	1	2
Nombre de médiations	14	10	17

Le programme de développement des habiletés sociales peu utilisé depuis un an

Implanté en avril 2005, le programme de développement des habiletés sociales destiné aux jeunes référés par le Centre jeunesse (sanctions extrajudiciaires) a un an. Il n'a cependant pas pris beaucoup de maturité pendant cette période. Il est vrai qu'une année pour un nouveau programme, c'est peu.

Rappelons que le programme comporte trois volets de formation (Toxico, Victimologie et Vivre Sans Violence) et deux volets d'intégration sociale (Recherche d'emploi et Mise en action).

Après douze mois de fonctionnement du service, voici son utilisation :

Volets	Nombre de jeunes
Toxico	2
Victimologie	0
Vivre Sans Violence	10
Recherche d'emploi	0
Mise en action	0

Sans croire que le programme amènerait une foule de participants parce que d'autres mesures sont considérées avant (médiation, travaux bénévoles), nous envisageons plus d'équilibre entre l'utilisation des volets.

Une foule d'hypothèses planent. Il faudra que notre équipe et les délégués du Centre jeunesse s'assoient et évaluent la situation avant qu'on puisse tirer des conclusions.

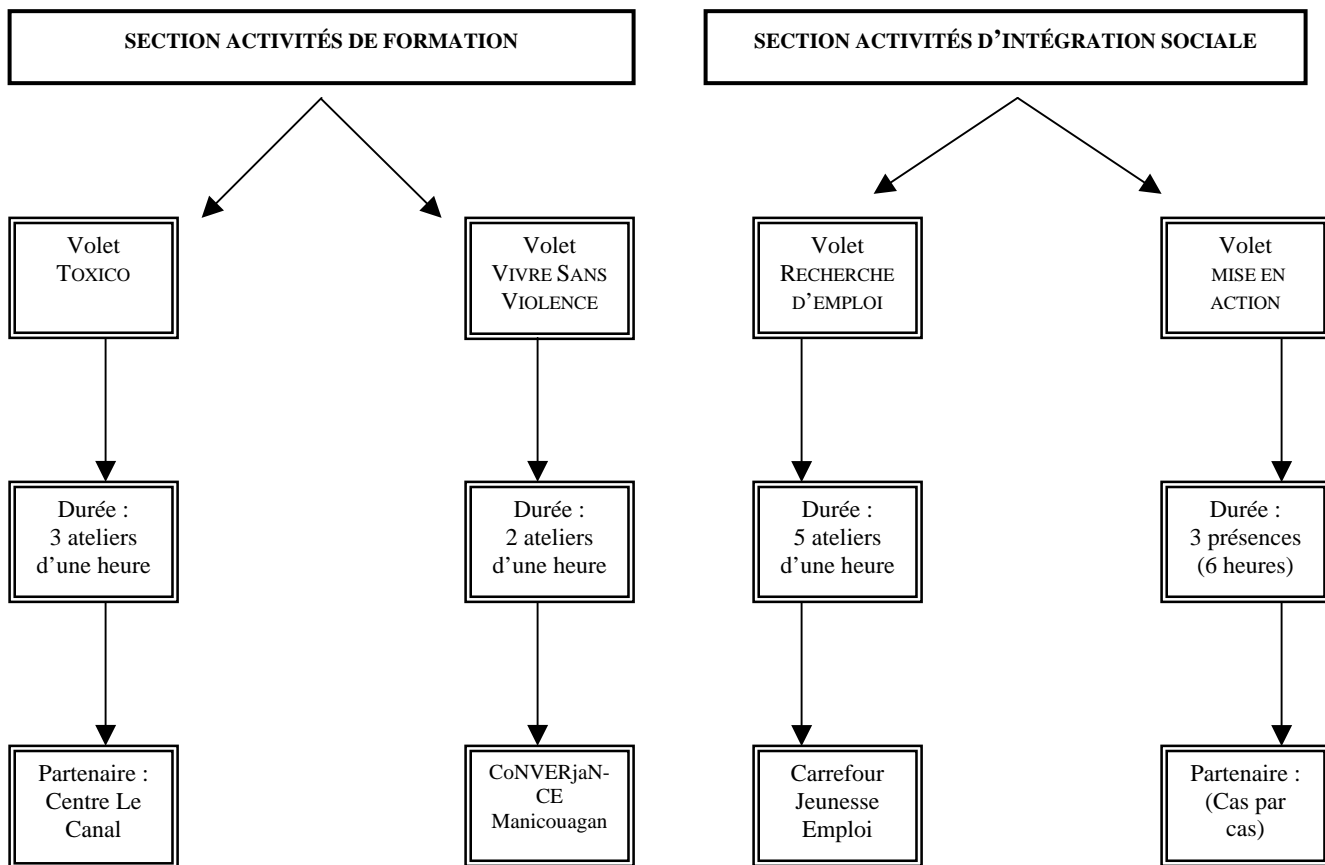




Le programme de développement des habiletés sociales pour le tribunal est approuvé

Issu de la concertation des deux organismes de justice alternative de la Côte-Nord et ayant l'aval de la directrice provinciale, du procureur de la Couronne et du juge, le programme de développement des habiletés sociales est prêt à être utilisé en 2006-2007. Un programme semblable en sanction extrajudiciaire a été implanté depuis le 1^{er} avril 2005. En sanction judiciaire, ledit programme sera un peu différent parce qu'il comportera un volet de moins et que le tribunal pourra utiliser seulement deux des quatre volets restants. Les deux autres volets pourront quant à eux être utilisés par le délégué à la jeunesse chargé du suivi probatoire du jeune. En fait, les délégués pourront utiliser quatre volets.

Le programme comportera une section d'activités de formation et une d'autres activités d'intégration sociale. L'organigramme qui suit donne un bon aperçu du programme pour le tribunal.



Note : La section Activités de formation peut être utilisée par le juge et les délégués dans le cadre du suivi probatoire du jeune.

La section Activités d'intégration sociale ne peut être utilisée que par le délégué dans le cadre du suivi probatoire du jeune.

Des consultations de victimes pour le substitut du procureur général

Depuis plusieurs années déjà, les intervenants de CoNVERjaNCE Manicouagan contactent des victimes d'actes criminels relativement au crime subi. Il y a trois ans, ce genre d'entretien est devenu automatique avec l'entente cadre. Dans tous les cas où il y a une victime, lorsque le procureur de la Couronne déjudiciarise le dossier (sanction extrajudiciaire), notre organisme est mandaté pour contacter la victime. Il explique le processus suivi par le contrevenant, demande les torts subis et les attentes de la victime en ce qui a trait à la réparation. Si cette dernière le veut, elle peut même participer à une médiation qui permettra aux parties de s'expliquer et de s'entendre sur une forme de réparation.

Conscients que cette manière de faire permet à la victime de s'exprimer et de jouer un rôle dans la détermination du moyen de réparation, nous avons voulu que la Cour puisse aussi nous confier un mandat un peu similaire.

À la suite d'une rencontre avec le substitut du procureur général, ce dernier a accepté de nous remettre un minimum d'informations afin que nous puissions entrer en contact avec la victime. Ainsi d'une certaine manière, il nous est possible de donner une voie à la victime tout en vérifiant son intérêt à participer à une médiation. Le procureur de la Couronne a indiqué que la demande de consultation n'était pas systématique.

C'est donc à la fin d'août que nous avons reçu nos premières demandes de consultation. Voici un petit bilan statistique :

Nombre de demandes	7
Nombre de victimes rejointes	7
Nombre de victimes intéressées par la médiation	1

Nature des délits :

Voie de fait	2
Voie de fait et menace	1
Proférer des menaces	1
Infliger des lésions corporelles	1
Méfait	2

Note : Le nombre de victimes ayant accepté la médiation (1 sur 7) est en-dessous de ce que nous constatons habituellement alors qu'il est plus élevé. Il n'est pas inutile de préciser que les crimes contre la personne (voie de fait, menace, etc.) ne sont pas ceux dont les victimes envisagent le plus la médiation.

La médiation ordonnée par le tribunal, une avenue rare, très rare.

Décidément, notre organisme malgré, certains efforts, probablement pas les bons, n'a pas réussi à maximiser l'utilisation de la médiation par le tribunal.

En 2005-2006, le tribunal a utilisé la médiation une seule fois sur 42 dossiers. Pourtant, notre organisation ne cesse de vanter les vertus de la médiation. Cette mesure est sans contredit la plus « responsabilisante » pour le jeune. De plus, elle obtient de bons résultats.

Nombre de mesures utilisées par le tribunal et le résultat

Année	Nombre de médiations	Médiation complétée	Médiation non complétée
2002-2003	4	3	1
2003-2004	4	4	0
2004-2005	3	3	0
2005-2006	1	1	0

Note :

On considère qu'une mesure de médiation est complétée lorsque le jeune a participé à la rencontre préparatoire et à la médiation tout en offrant une bonne collaboration, et quand il a respecté en totalité l'entente de réparation qu'il avait convenue.

Si la médiation amène des résultats intéressants pour la victime et pour le contrevenant et que la mesure est prise au sérieux par les parties et atteint les objectifs, pourquoi n'est-elle pas plus utilisée?

Le fait que onze des douze dernières médiations (en quatre ans) employées par le tribunal aient été complétées devrait stimuler l'intérêt de la Cour.

L'organisme de Justice Alternative Côte-Nord, qui dispense les mêmes services que notre organisme sur la Côte-Nord et dont le territoire s'étend des îlets-Caribou à Blanc-Sablon, a eu douze médiations du tribunal en 2004-2005 et il en a reçu dix l'année précédente.

Des nouvelles des services hors programme

Depuis quelques années, notre organisme ne se contente plus d'offrir des services aux instances sociojudiciaires traditionnelles et connues (services de police, tribunal, Centre jeunesse), il le fait pour des intervenants d'autres types et pour la communauté. On parle ici d'écoles, de citoyens, de parents, de travailleurs sociaux, etc. Voici donc quelques informations sur ce nouveau domaine d'action pour nous.

Les demandes du milieu en hausse en 2005-2006

Il y a trois ans, notre organisme a commencé à comptabiliser les demandes de la communauté à laquelle il répondait parce que cette statistique ne figurait nulle part, que le domaine n'était pas documenté et parce que nous voulions tirer des conclusions (bilan).

L'année 2005-2006 a donc causé une certaine surprise, alors que 34 demandes provenant de la communauté nous sont donc parvenues (enseignants, intervenants, psychologues, citoyens, etc.). C'est plus du double des deux années précédentes.

Certes, les demandes ne se sont pas toutes traduites par des services, mais leur nombre est imposant quand on sait ce que les instances sociojudiciaires ont référé à notre organisme au niveau des contrevenants.

Centre jeunesse	42
Tribunal	39
Services de police	23



La comparaison des demandes de service en 2005-2006

Centre jeunesse	42	}	Hors programme = 34
Tribunal	39		
Sûreté du Québec	23		
Percepteur des amendes	6		

La progression des demandes de service hors programme depuis trois ans

Année	Nombre de demandes
2003-2004	8
2004-2005	8
2005-2006	34

L'offre aux intervenants en protection de la jeunesse peu sollicitée

En juin dernier, nous acheminons aux intervenants en protection de la jeunesse du Centre jeunesse Côte-Nord (secteur Tadoussac à Baie-Trinité) un document qui se voulait une offre de service. Étant donné que les clients qu'ils rencontrent ont souvent besoin des mêmes services que les contrevenants que nous voyons habituellement, l'idée nous est venue d'offrir toute une gamme d'outils supplémentaires à ce dont ils disposent déjà. Qu'on parle de médiation pour des conflits ou des actes criminels, des volets du programme de développement des habiletés sociales, des ateliers du programme de renvoi, ces services peuvent être rendus aux jeunes par notre organisme. Il y en a aussi d'autres.

Surprise... aucune demande ne nous est parvenue depuis neuf mois, sauf pour une personne qui utilisait déjà le service et une de ses collègues. Depuis ce temps, nous avons donc eu l'occasion de rencontrer une partie des personnes ciblées par notre offre et de discuter des possibilités. L'offre de service a semblé intéresser. Nous attendons les suites.

Vivre Sans Violence (Vi-Sa-Vi) populaire

Ce programme est une importation du Saguenay—Lac-Saint-Jean où nos collègues de Contact Jeunesse Lac-St-Jean inc. l'ont développé en collaboration avec le Centre jeunesse.

À partir de différentes formules, Vi-Sa-Vi permet à l'auditeur de se questionner sur sa colère et la violence dont il est l'auteur. Il s'agit d'une activité éducative et formatrice pour le jeune qui amène chez l'adulte, en plus des éléments mentionnés, une certaine dose d'humilité.

Qui n'est pas, à un moment ou un autre, générateur de colère ou de violence? Ne répondez pas trop vite... colère au volant... arrogance calculée avec son conjoint... intolérance envers un enfant.

Vi-Sa-Vi, s'il permet une chose, c'est de savoir qu'on est tous dans le même bateau et qu'on a tous à travailler sur nous.

La formule privilégiée par notre organisme est celle de deux rencontres de 75 à 90 minutes. Comprenez le cycle du passage à l'acte et apprenez un processus de résolution de conflit à l'aide de techniques d'impact qui vous renverseront. Il s'agit d'une véritable expérience à vivre pour tous.

- Vi-Sa-Vi est utile pour les jeunes.
- Vi-Sa-Vi est utile pour les adultes.

Si vous êtes un parent, un intervenant et que vous voulez inscrire une personne, contactez-nous.

Vous pouvez aussi vous inscrire.

Ce service est gratuit.